



# Rappel : Bourse de lycée rentrée 2018

publié le 23/05/2018

Jusqu'au 20 juin 2018

La bourse de lycée peut désormais s'effectuer en ligne, en utilisant vos identifiants téléservices habituels. Vous pourrez par ce biais mettre à jour vos données administratives. Vos données fiscales seront jointes à votre demande en ligne.

Des documents supplémentaires pourront vous être demandés par la suite pour tenir compte de certaines situations particulières.

Le secrétariat du collège se tient à votre disposition dès la rentrée pour vous aider si besoin dans cette démarche.

→ Du 3 avril au 20 juin 2018

## Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

En 2017 : + de 340 000 demandes de bourses de collège

### Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

- Mon avis d'impôt 2017
- L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par l'établissement.
- Mon adresse de messagerie électronique

### Le déroulement de ma demande

- Je me connecte à **Scolarité services**  
<https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>  
Plus simple, plus sécurisée, je me connecte via : France Connect. Mes informations fiscales sont plus précises et je n'ai aucun renseignement complémentaire à saisir.  
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- Je fais une demande pour :
  - mon enfant scolarisé en 3<sup>e</sup> en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018 ;
  - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale Informatique et Libertés (CNIL)

Document joint

2018\_bourse\_lycee\_flyer\_a4 (PDF de 1.9 Mo)